

## **INFORMATION AUX FUTURS ACHETEURS ET LEURS COURTIER-S- MARCHE À SUIVRE :**

1. Obtention/présentation d'une lettre bancaire prouvant la capacité d'acheter la propriété;
2. Les Vendeurs seront en mesure de donner les détails des revenus et dépenses aux futurs Acheteurs pour la préparation de leur plan d'affaires, suite à la présentation d'une lettre bancaire prouvant leur capacité financière;
3. Les futurs Acheteurs seront invités à faire une visite : horaire à déterminer en MAI et/ou JUIN 2025, aucune visite ne sera autorisée avant ce temps;
4. Les abeilles sortiront de leur hibernation à la fin du mois de mars;
5. Les offres d'achat devront être déposées le ou avant le 30 juin 2025;
6. L'Acheteur pourra suivre sa formation en apiculture durant l'été 2025, suite à son offre acceptée;
7. La prise de possession se fera en avril 2026;
8. Au printemps de nouvelles photos et prises de vue par drone seront disponibles sur le site Web et Centris;
9. Vente sans garantie légale, aux risques et périls de l'Acheteur.